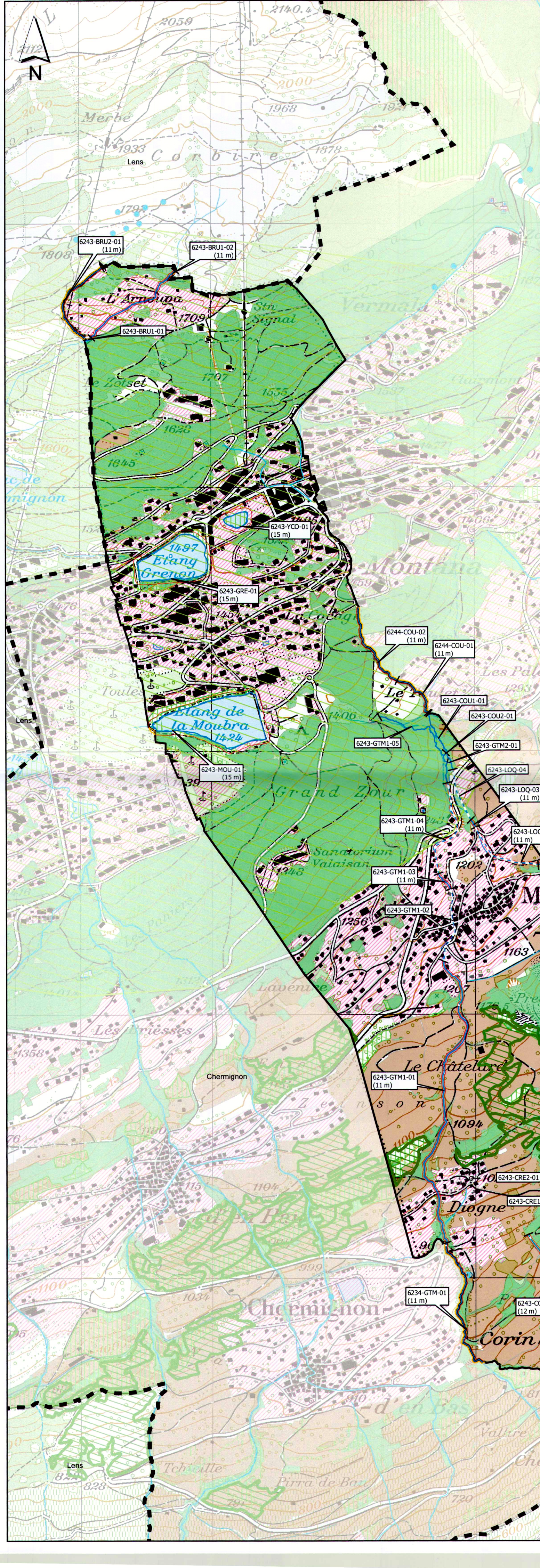




Espace réservé aux eaux de surface
(ERE)

SITUATION 1 : 10'000



Date	Projet	Dessin	Contrôle
15.02.18	cm/rd	rd/cm	dt
18.05.18	cm/rd	rd/cm	dt
02.11.18	cm/rd	rd/cm	dt
11.02.19	cm/rd	rd/cm/ru	dt

L'administration communale de Crans-Montana/VS certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 22 FEV. 2019, et affichage, a été déposé au greffe communal du 22 FEV. 2019 au 22 MARS 2019 pour y être consulté.

Crans-Montana/VS le 18 FEV. 2019

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du

Droit de sceau: Fr. 902

Droit de sceau: Fr. 902

L'ATTESTE : L'atteste: Le chancelier d'Etat:

LE CHANCELIER D'ETAT :

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président

Timbre communal

Le Secrétaire



Réseau hydrographique

- Eaux nécessitant une étude ERE
- Eaux nécessitant une étude ERE (tracé enterré)
- Eaux ne nécessitant pas d'étude ERE
- Eaux ne nécessitant pas d'étude ERE (t.enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)
- ERE Limitrophe

Limites secteur

- Limites Crans-Montana
- Bâtiments

Installations existantes

- Captages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional < cantonal < fédéral)
- Tronçon avec indication de l'ERE

